

Le vote des femmes

—o—
En réponse à une lettre que nous lui avons adressée, M. Pierre-Étienne Flandin, député de l'Yonne, ancien ministre, nous a envoyé d'intéressants renseignements :

« Quelles que puissent être, nous dit-il, nos opinions respectives concernant l'opportunité d'une discussion sur le vote des femmes en même temps que la réforme électorale, nous ne pouvons plus y échapper maintenant, car le groupe communiste a déposé un projet dont j'ai été nommé rapporteur.

« Il serait très désirable que le Sénat se fut prononcé avant cette discussion à la Chambre... »

M. P.-É. Flandin a bien voulu nous communiquer le texte de la proposition communiste qui est ainsi rédigée :

Les femmes auront les mêmes droits de vote et d'éligibilité que les hommes. Elles pourront exercer ces droits dès les élections législatives de mai 1928.

D'autre part, M. Pierre Marraud, sénateur du Lot-et-Garonne, nous a fait savoir que son rapport était terminé et prêt à être déposé.

Ses conclusions, nous le savons, ne sont pas en notre faveur. Nous essaierons cependant de hâter la mise à l'ordre du jour et la discussion de son rapport. Il est temps que les parlementaires prennent leurs responsabilités vis-à-vis des femmes de France. Celles-ci commencent à être lasses d'avoir à subir des lois sans les approuver ; de payer des impôts sans être consultées. On les couvre bien de fleurs de temps à autre, pour les flatter et les endormir, pour mieux dissimuler, dirions-nous, les actes qu'on aurait dû faire et qu'on ne fait pas.

Ni fleurs ni couronnes, Messieurs, simplement nos droits.

C. B.

1927-28-05
n° 804